

# Festival de courts métrages sur les dérives sectaires

Marseille 2023 – Organisateur : GEMPPI(1) [www.gemppi.org](http://www.gemppi.org) - [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr) – 06 98 02 57 03

GEMPPI 26A, rue Espérandieu 13001 Marseille

**Réponse du GEMPPI faite à l'appel à projet national pour lutter contre les dérives sectaires, sous l'égide de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté, la MIVILUDES (2)**

Les associations de prévention et de traitement des dérives sectaires ont beaucoup de mal à se mettre à la page en matière de communication et en particulier d'audio-visuel, déjà parce qu'elles sont très sollicitées et qu'elles n'ont pas le temps et les moyens de se mettre à niveau de manière constante dans tous les domaines, mêmes si elles font des efforts sur Internet. Pour ne prendre que l'exemple du GEMPPI, sa chaîne YouTube « SECTES-INFOS-GEMPPI »(3), fonctionne plutôt bien, mais elle attire globalement un public de militants, de chercheurs, de gens assez motivés pour prendre 30 mn ou une heure à regarder un témoignage, une fiction, une conférence, ce qui réduit fortement l'audience possible, d'autant que plus personne n'a le temps, le rythme de vie se cesse de s'accélérer, et aussi les habitudes prises par les services immédiats offerts par l'Internet ajoutent à ce phénomène.

Ce festival de courts métrages sur les dérives sectaires vise donc à faire accéder un très large public, plus jeune en général, à la compréhension de la problématique sectaire dans ses multiples composantes. C'est un festival inédit en France. Les formats très courts permettent d'envisager aussi l'entrée sur des réseaux très utilisés par la jeunesse (Tik Tok...). La prévention des dérives sectaires reste le mode d'action le plus efficace pour endiguer ce fléau.

## 1)-Lieu et date des projections publiques des « Prix du jury »

Date : Le **vendredi 29 septembre 2023**, pour être en phase avec les programmes des écoles d'audio-visuel, tout en laissant du temps pour la réalisation des travaux, d'autant plus qu'il s'agit d'un thème imposé.

**Lieux envisagés : Marseille**

-Cinéma *Artplexe* - 125, La Canebière 13001 Marseille

## 2)-Objectif :

**Exercer la vigilance, sensibiliser et préparer le grand public à se défendre des risques et dommages divers générés par les dérives sectaires. Atteindre notamment les 12-25 ans par la diffusion de très courts métrages valides pour les formats TikTok et autres.**

Les dérives sectaires se répandent en usant de nombreux procédés et formes pour recruter, souvent de manière déloyale, les personnes non préparées. Tout est bon pour séduire, tromper, subjuguer et mettre la personne en recherche ou dans un besoin particulier sous emprise sectaire : l'apparence religieuse, l'emploi de discours pseudo-scientifiques, susciter des espoirs de guérison extraordinaire, générer la peur, couper les individus de la réalité complexe du monde (complots faciles, vision paranoïaque du monde, des institutions, fin du monde imminente, etc.). La matière est abondante, mais le cœur de notre sujet ce sont les dérives sectaires.

## Conseil

Pour avoir toutes leurs chances d'être sélectionnés, nous conseillons aux candidats, d'éviter de citer des groupes ou des gourous présumés sectaires à moins d'avoir un très solide étayage de preuves, le jury ayant aussi pour mission d'éviter les mauvais procès pour les organisateurs du festival.

Les candidats devront aussi éviter les thèmes autour du radicalisme islamique dont la thématique relève d'un autre budget de l'Etat, même si ce sont les mêmes principes qui sont en jeu.

## 3)- Deux Formats

-**Courts métrages** : de 3 minutes minimum à 13 minutes maximum

-**Très courts métrages** : de 30 secondes à 3 minutes maximum

Tous les procédés et styles sont acceptés, pourvu qu'ils soient en phase avec les particularités de notre époque, l'état actuel de la société française et surtout en adéquation avec le thème proposé (point 2). Les styles (non limitatifs) pouvant être la réalisation de comédies, ou d'autres genres : dramatique, symbolique, satirique, reportage, témoignage, mini séries pouvant avoir une suite aux prochaines éditions envisagées de ce festival, etc.

## 4)-Qui peut participer au concours ?

Tout le monde sans distinction. Etudiants en audio-visuel, professionnels, youtubeurs de talents, amateurs éclairés, etc. L'important est d'avoir des idées originales capables de toucher la sensibilité de nos contemporains, une aptitude à capter l'attention du plus grand nombre sur les thèmes proposés. Les écoles de l'audio-visuel et de cinéma, et d'autres établissements d'enseignement pourront proposer à leurs élèves de concourir. Chaque participant peut proposer un film dans chacune des 2 catégories *court métrage* et *très court métrage*.

Un challenge intéressant pour tous les influenceurs du net.

## 5)-Contrat

Concernant les films, 33 seront retenus par le jury de pré-sélection, leurs auteurs doivent s'engager à autoriser la MIVILUDES et le GEMPPI à diffuser librement leurs œuvres sans restriction de temps et sur tous supports. Ils devront délivrer une attestation assurant la MIVILUDES(2) et le GEMPPI(1) de l'accord des participants et acteurs des films qu'ils ont réalisé sur tous les droits (à l'image, de diffusion...) et autorisant la MIVILUDES(2) et le GEMPPI(1) à diffuser librement leurs vidéos dans le domaine public dès qu'ils auront été sélectionnés. Ils conserveront eux-aussi leurs droit de diffusion sur leurs films.

Les membres du jury sont tenus de déclarer leurs liens d'intérêt avec les candidats et s'ils en ont, ils doivent s'abstenir de participer au vote concernant les œuvres pour lesquelles ils ont des liens d'intérêt (famille, professeurs et leurs élèves, membre du CA du GEMPPI...). En cas de partage égal des votes pour une œuvre, la voix du président du GEMPPI comptera double.

21 films seront retenus par le jury et classés pour recevoir les prix du jury mentionnés ci-dessous au point 6. Les 12 autres films sur les 33 sélectionnés au départ, recevront le « Prix du public ». Ce sont les internautes qui les choisiront et leur attribueront un classement des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix, honorifiques uniquement. Les 9 autres films auront le titre de « Lauréat du public du festival de courts métrages sur les dérives sectaires ». Les internautes enverront leur vote à [gempji@wanadoo.fr](mailto:gempji@wanadoo.fr). Les « Prix du public » seront présentés sur la chaîne YouTube du GEMPPI dans les mêmes conditions que les autres films « Prix du jury ». Une projection de ces 12 films aura lieu à Marseille après le 29 septembre 2023.

Les œuvres doivent être adressées au plus tard le **20 juin 2023** au GEMPPI, par internet de préférence : ([gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr)) avec les autorisations de diffusion des propriétaires des œuvres, acteurs et autres ayant droits éventuels. La Miviludes(2) et le GEMPPI(1) doivent en être les bénéficiaires. Le contrat signé par le propriétaire de l'œuvre et les autorisations de diffusion sans limite de temps et sur tous les supports au profit de la Miviludes(2) et du GEMPPI(1) doivent être adressés à : [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr) ou à GEMPPI 26A, rue Espérandieu 13001 Marseille (les contrats et documents types seront adressés aux candidats en temps voulu)

## 6)-Les 21 « Prix du jury »

### **Courts métrages de 3 à 13 mn (au nombre de 8) :**

1 <sup>er</sup> prix :	5 000€
2eme prix :	3 000 €
3 <sup>ème</sup> prix :	2 000 €
Prix spéciaux* (x 5) :	1 000 €

### **Très courts métrages de 30 secondes à 3 minutes (au nombre de 13) :**

1 <sup>er</sup> Prix :	3 000 €
2eme Prix :	2 000 €
3 <sup>ème</sup> Prix :	1 000€
Prix spéciaux* (x 10) :	500 €

**Total : 21 films**

**Nous attribuons aussi une prime d'aide au déplacement** de la personne chargée de représenter le court métrage ou le très court métrage retenu, couvrant jusqu'à 250€ des frais (sur délivrance de justificatifs, carburant, autoroute, billet de train ou d'avion, hôtel...).

**\*Prix spéciaux :** attribués parce qu'ils comportent un intérêt particulier en lien avec les objectifs du projet (point 2) ou pour d'autres raisons qui pourront être mentionnées ou non par le jury.

Les gagnants pourront user des titre « Premier (ou deuxième ou troisième) prix du jury du festival de courts\*\* métrages sur les dérives sectaires » et pour les autres parmi les 21 retenus « Lauréat du prix du jury du festival de courts\*\* métrages »

**\*\*** ou « Très courts métrages » pour la catégorie moins de 3 minutes.

## 7)-Jury et évaluation des œuvres

**Le jury de présélection et de sélection**

Des amateurs et des spécialistes ou professionnels des domaines suivants seront invités à participer au jury de présélection, au nombre de 10 à 12 :

- Dérives sectaires : La cheffe de la MIVILUDES ou son représentant et le pdt du GEMPPI
- Audio-visuel
- Médecin,
- Psychologue ou psychiatre
- Expert de la méthode d'évaluation scientifique,
- Juriste,
- Lycéen et/ou étudiant

Le président du GEMPPI, aura une voix double dans le jury en cas d'égalité sur des candidats.

-Le jury de présélections des 33 films est le même que pour la sélection et le classement des 21 lauréats pour les « Prix du jury ».

**Le grand public pourra voter en ligne, à partir du 30 septembre jusqu'au 30 octobre 2023, pour les 12 autres films non retenus pour les « Prix du jury », puisqu'ils auront fait partie de la sélection de 33 films, et leur attribuera un classement des 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix, honorifiques uniquement.**

Ces 3 films pourront user du titre de « 1<sup>er</sup> 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix du public du festival de courts métrages sur les dérives sectaires ».

Les 9 autres « Prix du public » pourront user du titre de « Lauréat du prix du public du festival de courts métrages sur les dérives sectaires ».

Les internautes enverront leur vote à [gempipi@wanadoo.fr](mailto:gempipi@wanadoo.fr) pour le classement des 3 premiers films sur les 12 ou par courrier à l'adresse du GEMPPI. Ces films « Prix du public » seront diffusés par le GEMPPI et la MIVILUDES dans les mêmes conditions que les autres films « Prix du jury ». Une projection de ces films « Prix du public » aura lieu après le 29 septembre 2023 à Marseille avec un public de connaisseurs et d'amateurs.

**A partir du 20 juin 2023**, le jury sélectionnera parmi tous les films reçus (les 200 premiers) les 33 lauréats qui recevront des prix dans les 2 catégories courts métrages et très courts métrages et les 12 autres lauréats qui seront soumis au vote du public internaute ou par courrier.

Les 33 lauréats, qui auront comme tous les autres candidats envoyés les autorisations de diffusion de leur œuvre (voir contrat), seront informés de leur sélection dans le mois qui suit, avant le 25 juillet, pour un « Prix du jury » ou un « Prix du public ».

A partir du 30 septembre, le public internaute (ou par courrier) pourra voter pour le classement des 12 films « Prix du public » jusqu'au 30 octobre.

Le jury de pré-sélection et de sélection se réunira avant le 1<sup>er</sup> septembre pour faire le point et délibérer.

Le jour de la projection des 21 films sélectionnés pour les « Prix du jury », **le 29 septembre 2023**, le même jury annoncera la répartition des 1ers 2èmes et 3èmes prix et les prix spéciaux dans les 2 catégories : *court métrage* et *très court métrage*.

En cas de désistement de certains lauréats, ce sont les suivants dans le classement qui prendront leur place.

#### **Ce qui est évalué par le jury dans l'ordre d'intérêt :**

- 1) L'ingéniosité à atteindre les objectifs mentionnés dans les buts au point 2 (prévenir les dérives sectaires) et la capacité à sensibiliser le plus grand nombre
- 2) L'originalité et la qualité des scénarios
- 3) La technicité ou la réalisation (qualité du son, de l'image, effets spéciaux, aspects artistiques...)

**La note totale attribuée pour chaque film par les membres du jury doit être sur 20 points** (14 points l'ingéniosité à sensibiliser aux dérives sectaires et la qualité du scénario, 6 points pour la technique)

Globalement, la priorité sera donnée à la créativité, à l'ingéniosité à satisfaire les objectifs mentionnés au point 2, la technicité viendra en second. Cependant, il est évident que plus les films seront longs, plus le scénario et la partie technique prendront de l'importance.

## 8)-Programme de la projection publique et de la remise des « Prix du jury »

**Vendredi 29 septembre 2023, Cinéma Artplexe, 125 La Canebière 13001 Marseille**

Début journée : **9h**

**9h – 11h30** - Présentation et visionnage des courts métrages (8 films de 3 à 13 minutes)

**Pause de 12h à 14h : les lauréats, intervenants sont conviés au déjeuner**

**14h – 16h30** - Présentation et visionnage des très courts métrages (13 films de 30 secondes à 3 minutes)

**16h30** - Fin des projections

**16h30 – 17h30** – Intermède de différents intervenants du monde de l'audiovisuel et de la prévention du phénomène sectaire

**17h30 à 20h** – Annonce des résultats par le jury : 17h30 à 20h

Le jury pourra donner son avis sur certains aspects des films ayant retenu leur attention.

Visionnage du premier prix de chaque catégorie (2 films), avec une présentation de 5 mn par leurs auteurs

Teaser des 2èmes et 3èmes prix de 2 catégories

## 9)-Les dates à retenir

-De la date d'agrément du soutien financier de la MIVILUDES (automne ou hiver 2022) au **20 juin 2023**, les candidats adressent leurs œuvres au GEMPPI avec les contrats signés.

-A partir du **20 juin**, le jury commence la sélection des 33 films parmi tous ceux qui auront été envoyés au GEMPPI et les classe de 1 à 33.

-Avant le **25 juillet**, les candidats sont informés s'ils ont été sélectionnés ou pas et dans quelle catégorie, celle des « Prix du jury » (21 lauréats) ou celle des « Prix du public » (12 lauréats).

-**Avant le 1<sup>er</sup> septembre**, le jury de pré-sélection et de sélection se réunira pour faire le point et finaliser sans le communiquer à l'extérieur le classement des 21 « Prix du Jury », lequel devant rester secret jusqu'au 29 septembre lors de la proclamation des prix.

-**Le 31 août au plus tard**, les 33 lauréats sélectionnés par le jury doivent avoir renvoyé le contrat rempli et signé au GEMPPI, sinon ils perdent leur place.

-Avant le **20 septembre**, les membres du jury transmettent au GEMPPI le classement des 21 lauréats « Prix du jury » ainsi que leurs appréciations des films (de 1 à 10 lignes maximum). Le GEMPPI et la MIVILUDES garderont secret ce classement jusqu'au 29 septembre lors de la proclamation des prix.

-Le vendredi **29 septembre 2023**, les 21 films sélectionnés pour un « Prix du jury » seront projetés publiquement au Cinéma Artplexe, 125 La Canebière 13001 Marseille et recevront les honneurs du public amateur et professionnel présent, des officiels et de la presse, après que le classement aura été proclamé.

**Ce même jour, les lauréats prendront connaissance du prix qu'ils ont reçu.** Ils pourront recevoir l'allocation d'aide au déplacement (jusqu'à 250€ avec copies des justificatifs de frais de déplacement) dans les jours qui suivent.

Ils recevront le montant de leur prix au plus tard le **fin décembre 2023**.

-**Le 30 septembre 2023, les internautes pourront voter afin de classer pour les 3 premiers prix les films « Prix du public » jusqu'au 30 octobre 2023.** Les résultats seront proclamés après cette date et une projection publique des 12 films sera réalisée à Marseille et recevront les honneurs du public amateur et éclairé présent, des officiels et de la presse, après que le classement aura été proclamé.

1)-**GEMMPI** – Groupe d'Etude des Mouvement de Pensée en vue de la Protection de l'Individu  
GEMMPI – BP 30095 13195 Marseille cedex 20. [gemppi@wanadoo.fr](mailto:gemppi@wanadoo.fr) – Tél. 06 98 02 57 03 et 04 91 08 72 22  
[www.gemppi.org](http://www.gemppi.org) - Aide aux victimes et prévention des dérives sectaires

2)-**MIVILUDES** – Mission Interministérielle de Vigilance et de Lutte contre les Dérives Sectaires (Ministère de l'Intérieur) <https://www.miviludes.interieur.gouv.fr/>

3)-Chaine YouTube du GEMMPI : [https://www.youtube.com/results?search\\_query=sectes+infos+gemppi](https://www.youtube.com/results?search_query=sectes+infos+gemppi)